



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Comité de la gestion de la mondialisation

Quatrième session (partie II)
19-21 novembre 2007
Bangkok

**PLANIFICATION ET ÉVALUATION DU PROGRAMME : SÉLECTION DES PROJETS
À ÉVALUER ET DÉTERMINATION DE L'ORDRE DE PRIORITÉ**

(Point 6 c) de l'ordre du jour provisoire)

Note du secrétariat

INTRODUCTION

1. Le suivi et l'évaluation sont considérés d'une importance stratégique pour le renforcement à la CESAP d'une gestion axée sur les résultats et destinée à aider les États membres à réaliser leurs objectifs de développement.
2. Lors de la mise au point du Cadre de suivi et d'évaluation de la CESAP au titre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009¹, le secrétariat a recensé un certain nombre de projets devant faire l'objet d'une évaluation interne volontaire et concernant l'environnement et le développement durable ainsi que les technologies de l'information, de la communication et de l'espace.

**I. PROJETS À ÉVALUER CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT ET LE
DÉVELOPPEMENT DURABLE, LES TECHNOLOGIES DE
L'INFORMATION, DE LA COMMUNICATION
ET DE L'ESPACE**

3. Il est proposé d'évaluer en 2009 le projet sur la croissance verte. Ce projet vise à améliorer la qualité de la croissance économique en Asie et dans le Pacifique en veillant à la durabilité environnementale tout en poursuivant la croissance économique. Étant donné qu'il est prévu de passer en revue, lors de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique qui aura lieu en 2010, les activités du secrétariat en matière de croissance verte, le suivi et l'évaluation de ce projet seront effectués en 2009.

¹ A/62/6 (Section 18).

4. En ce qui concerne les technologies de l'information et de la communication, il est proposé d'évaluer en 2008 le projet d'autonomisation des régions rurales au moyen des cybercentres communautaires. Ce projet vise à créer un modèle viable de cybercentre communautaire qui permette aux communautés rurales de stimuler leur développement socioéconomique en leur donnant accès aux technologies de l'information et de la communication et à leurs applications les plus utiles.

5. En plus de l'évaluation prévue, conformément à la résolution 61/6 de la Commission, en date du 18 mai 2005, sur l'établissement du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement, un rapport d'activités du Centre sera préparé début 2008 en vue de l'examen à mi-parcours qu'effectuera la Commission à sa soixante-quatrième session en 2008.

II. QUESTIONS À EXAMINER

6. Le Comité est invité à donner au secrétariat son avis concernant l'ordre de priorité et la gamme des projets à évaluer, de manière à assurer la mise en œuvre effective et efficace des sous-programmes 6, Environnement et développement durable, et 7, Technologies de l'information, de la communication et de l'espace.

- - - - -